

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 07929
Numéro SIREN : 527 573 141
Nom ou dénomination : APAVE

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2020 sous le numéro de dépôt 1241

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-01-2020

N° DE DEPOT : 2020R001241

N° GESTION : 2011B07929

N° SIREN : 527573141

DENOMINATION : APAVE

ADRESSE : 191 rue de Vaugirard 75015 Paris

DATE D'ACTE : 11-12-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Démission de président du conseil d'administration et de directeur général

APAVE

Société anonyme au capital de 184 688 086 €

Siège social : 191, rue de Vaugirard
75015 PARIS

527 573 141 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 DECEMBRE 2019**

Sont présents :

- Monsieur Rémi SOHIER, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Georges BOUCHARD
- Monsieur Hervé CARDINAULT
- Monsieur Jean-Pierre DOURNEAU
- Madame Lucile GRESSER
- Monsieur Pierre KAPLAN
- Monsieur Van-Phuc LÊ
- Monsieur Alain MARTEL
- Madame Marie-Christine OGHLY
- Madame Brigitte SERREAULT
- Monsieur Jean-Paul TALAGRAND

Absents ayant donné pouvoir :

- Madame Anne BLANCHE
- Madame Michèle GUIONNET
- Monsieur Christian MAINET

Absents :

- Monsieur Gérard ANGOUSTURES
- Madame Maryvonne HIANCE

Sont également présents :

- Madame Dominique BERGES,
- Monsieur Philippe MAILLARD (partiellement)
- Monsieur Paul NEEL,

Représentants du CCE :

- Madame Isabelle CALAS
- Madame Eliane GARRIDO
- Monsieur Olivier LARGE

Monsieur le Président constate que le conseil réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qu'il rappelle.

5/ Démission du Président Directeur Général

1 :

2 :

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Rémi SOHIER de ses seules fonctions de Président Directeur Général avec effet du 2 janvier 2020, ce dernier conservant ses fonctions d'administrateur.

6/ Option sur les modalités d'exercice de la Direction Générale

1 :

2 :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général avec effet au 2 janvier 2020. Cette décision sera communiquée aux actionnaires conformément aux dispositions légales.

7/ Nomination du Président – Fixation de la durée de son mandat et de sa rémunération

1 :

2 :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et 2 abstentions, de nommer aux fonctions de Président avec effet au 2 janvier 2020, Monsieur Rémi SOHIER, né le 29 mars 1954 à Strasbourg (67), domicilié 5, rue de l'Etoile 67300 SCHILTIGHEIM, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Rémi SOHIER aura à compter de cette date tous les pouvoirs attachés audit mandat de par la loi et les statuts.

.....

Monsieur Rémi SOHIER déclare accepter lesdites fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure ou réglementaire susceptible de faire obstacle à l'exercice dudit mandat.

8/ Nomination d'un nouveau directeur Général - Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération - Détermination de ses pouvoirs

1 :

2 :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et 2 abstentions, de nommer aux fonctions de Directeur Général, Monsieur Philippe MAILLARD, né le 11 juillet 1967 à BOULOGNE SUR MER (Pas de Calais) domicilié 2 bis, avenue du Général Leclerc 78600 MAISONS LAFFITTE à compter du 2 janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Philippe MAILLARD aura, à l'égard des tiers, tous les pouvoirs attachés aux dites fonctions de par la loi et les statuts. Toutefois, le Directeur Général sera tenu par les limitations statutaires de ses pouvoirs et par celles qui sont ou seront déterminées par le Conseil d'administration.

Monsieur Philippe MAILLARD a déclaré (i) accepter lesdites fonctions, (ii) ne faire l'objet d'aucune mesure légale ou réglementaire susceptible de faire obstacle à l'exercice dudit mandat et (iii) accepter et s'engager à respecter tous les principes de fonctionnement du Groupe APAVE tels qu'énoncés ci-dessus.

9/ Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'administration donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités qu'il appartient.

Extrait certifié conforme à l'original

Monsieur Rémi SOHIER Président

